

## Communiqué de presse Jeudi 2 avril 2020

Comme convenu, les instances dirigeantes de la Fédération Française de Natation se sont de nouveau réunies mercredi 1<sup>er</sup> avril pour faire le point de l'évolution de l'épidémie de COVID 19 et son impact sur le monde de la Natation.

Au regard de cette dernière, il est décidé de suspendre toutes les activités compétitives fédérales jusqu'au 30 juin, et ce, pour tous les niveaux de pratique et sur l'ensemble des territoires.

Un nouveau point sera fait dans 15 jours en fonction de l'évolution de la situation.

S'ils le souhaitent, les organisateurs de compétitions qui auront vu leur événement annulé se verront proposer l'organisation de l'édition 2021 en priorité.

En fonction de l'évolution du calendrier international, et si une possibilité apparaît, les championnats de France 50 m en natation course pourraient être reportés à l'automne.

En ce qui concerne les autres disciplines, une attention particulière est d'ores et déjà portée aux championnats de Water-Polo.

L'activité des championnats étant répartie sur toute la saison, la FFN étudiera, au regard du contexte sanitaire, les possibilités qui pourraient conduire à terminer de quelques manières possibles les championnats à compter du mois de juillet ou de définir un classement général. Par ailleurs, étant donné que les droits d'engagement couvrent une partie des frais d'arbitrage, la FFN étudiera dans quelle mesure il serait possible de proposer aux clubs une remise de cet engagement sur la saison prochaine.

L'assemblée générale de la fédération se tiendra à Deauville les 18 et 19 septembre 2020 (si cela s'avère possible).

En ce qui concerne l'assemblée générale électorale, et le débat qui naît actuellement, la Fédération Française de Natation considère que c'est une question non prioritaire et se pliera aux décisions de la Ministre, quelles qu'elles soient.

Enfin, la Fédération souhaite mener une réflexion sur les clubs qui s'avèreraient en difficulté.

Outre l'astreinte mise en place par mail et par téléphone des services fédéraux, et la mise en ligne de toutes les informations utiles, et notamment un guide sur le chômage partiel, deux mesures complémentaires sont à l'étude :

- L'étalement de l'affiliation possible jusqu'à la fin de l'année sur demande ;
- En lien avec l'Agence Nationale du Sport, et en cas d'accord de celle-ci, la réservation d'une partie des crédits PSF à destination des clubs en difficulté.